



Communiqué, le 30 novembre 2022

Scandale du chlordécone : le parquet demande un non-lieu La colère de la population antillaise se fera entendre le 10 décembre 2022

Suite au scandale du chlordécone, la plainte déposée en 2006 soutenue par de nombreuses parties civiles, fait aujourd'hui l'objet d'une demande de non-lieu par le parquet. Les avocats ont un mois pour déposer des recours.

Plus de 90 % de la population locale actuelle est toujours exposée aujourd'hui encore aux contaminations contenues dans les sols et la mer, et ce pour des siècles. Une étude démontre d'ailleurs que 95% des Guadeloupéens et 97% des Martiniquais ont du Chlordécone dans le sang. Par ailleurs, régulièrement des communiqués interdisent la consommation de l'eau du robinet suite à une pollution au chlordécone. L'empoisonnement continue. Les mesures prises par les autorités ne sont que de la poudre aux yeux.

Le 10 décembre 2022 à 8h, un rassemblement d'information et de mobilisation est prévu devant la Maison des Syndicats à Fort-de-France en Martinique pour contester la demande de non-lieu faite par le parquet de Paris ce 24 novembre dans l'instruction des plaintes contre l'empoisonnement au chlordécone, véritable scandale sanitaire et environnemental depuis de très nombreuses années.

Le non-lieu sera un affront indigne pour la population des Antilles. La justice doit reconnaître le préjudice subi par la population par ce pesticide très dangereux et nocif pour la santé. Elle doit aussi dédommager toutes les victimes et condamner les coupables, à savoir les gouvernements successifs. Des mesures concrètes doivent être prises pour que cesse cet interminable scandale sanitaire qui n'a que trop duré.

Aux Antilles, le combat et la lutte continuent afin que les gouvernements successifs reconnaissent leurs responsabilités dans ce dossier. La population antillaise doit être entendue et reconnue par la justice en tant que victime.

En soutien aux Antilles, nos organisations : la Fédération Syndicale Unitaire, la Fondation Copernic, la Confédération paysanne, ATTAC France, la Confédération Générale du Travail et l'Union syndicale Solidaires ont sollicité par courriel une audience le 25 mai 2022 auprès des Ministres de l'Outre-mer et de la Justice. Cette demande a été réitérée par nos soins le 21 juin 2022 en y incluant la Ministre de la Santé et de la Prévention. Ces deux demandes d'audience sont restées sans réponse de leur part. Cela en dit long sur le peu de considération qu'ils accordent à la population des Antilles. Le traitement infligé aux antillais-es est une insulte à la souffrance physique et morale qu'elles et ils supportent depuis des décennies.

Le Ministre de l'Outre-mer, le Ministre de la Santé et de la Prévention et le Ministre de la Justice actuels doivent prendre la mesure de ce "massacre environnemental et sanitaire", et doivent en faire l'une de leurs priorités. Comme aux Antilles, pour obtenir justice et réparation, nos organisations ne lâcheront rien ! Nous renouvelons une troisième demande d'audience auprès des ministres concernés, nous souhaitons être reçus-es et entendus-es dans les plus brefs délais.

Nos organisations soutiennent, nous exigeons d'être reçues par trois ministres !